

REPUBLICHE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE  
MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE  
COMMANDEMENT DE LA GENDARMERIE NATIONALE  
INSTITUT NATIONAL DE CRIMINALISTIQUE ET DE CRIMINOLOGIE

**MISE EN DEMEURE N°01**

Conformément au décret présidentiel n° 15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, et en application des clauses contractuelles du **contrat à commande n° 345/029 du 30/07/2025**, relatif à « l'acquisition au profit de l'Institut National de Criminalistique et de Criminologie de la Gendarmerie Nationale : lot n°01 : réactifs de laboratoire », conclu avec **la société Algérienne SARL OSI**, dont le siège social est au à **Cite Lamouri Said Villa n°04 Ain El Bey-Constantine**, cette dernière est mise en demeure pour la première fois à cause du non-dépôt de la caution de bonne exécution et de garantie.

A cet effet, **la société Algérienne SARL OSI** est tenue de remédier à ce problème et d'honorer ses engagements contractuels dans un délai de huit (08) jours, à compter de la date de publication du présent avis dans les journaux nationaux et bulletin officiel des marchés de l'opérateur public (B.O.M.O.P).

Faute d'obtempérer aux injonctions de la présente mise en demeure, il lui sera fait application des mesures coercitives prévues par la réglementation en vigueur.